Arrêté ministériel portant désignation des membres des plates-formes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse telles que prévues à l'article 6 du décret du 21 novembre 2013 relatif aux politiques conjointes de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de l'accompagnement des démarches d'orientation

A.M. 26-06-2014

M.B. 27-10-2014

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et la Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le Décret du 20 novembre 2013 relatif aux politiques conjointes de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de l'accompagnement des démarches d'orientation, notamment ses articles 6 et suivants:

Vu l'Arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 13;

Vu l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2013 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrêtent:

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 8 du décret du 20 novembre 2013 relatif aux politiques conjointes de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de l'accompagnement des démarches d'orientation, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 1, Bruxelles-Capitale:

- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :
- a. M. Alain FAURE et Mme Michèle TASIAUX, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Jean GOOSSENS et Mme Anne MAQUET, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. Mme Rosanna DELUSSU, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
 - b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;

- 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a. Mme Renelde VANDERHEIDEN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. Mme Michèle POTVIN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;
 - 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
 - a. Mme Béatrice MARISSIAUX;
 - b. Mme Catherine VANESSE;
 - c. Mme Sophie HUBERT.
- 5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :
 - a. M. Khaled BOUTAFFALA;
 - b. M. Jean-Marie DELCOMMUNE;
 - c. M. Arnaud GENDROT;
 - d. Mme Véronique GEORIS;
 - e. Mme Amandine HUGON;
 - f. Mme Kheira LARDJAM;
 - g. Mme Danielle LECLERCQ;
 - h. M. Damien LEFEUVRE.
 - 6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Juliette VILET.

- 7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école : xxx
- Article 2. Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 2, Brabant-Wallon:
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :
- a. M. Alain FAURE et M. Jean-Paul CLAYES, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Philippe ALBERT et Mme Anne-Françoise DESIRANT, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. M. Thierry JONGEN, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
 - b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;
 - 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a Mme Isabelle LECLERCQ, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;

b. Mme Yvette VANDENBOSCH, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

- 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
- a. M. Marc HERREMANS;
- b. Mme Carine DELEENHEER;
- c. Mme Rita FURGIUELE.
- 5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :
 - a Mme Géraldine FIEVEZ;
 - b. M. Eric JANSSENS;
 - c. M. Allal MESBAHI;
 - d. M. Philippe RENARD;
 - e. M. Marc-Antoine RION;
 - f. M. Etienne STRUYS;
 - g. Mme Kathleen VAN HEYSTE;
 - h. M. Patrick VAN LAETHEM.
 - 6. Représentant du Service de médiation scolaire :
 - M. Christophe BUTSTRAEN.
 - 7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école :

- **Article 3.** Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 3, Huy-Waremme :
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :
- a. Mme Catherine LEMAL et Mme Julia DUCHESNES, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Francis COLLINET et Mme Anne COLLET, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. Mme Catherine PRAILLET, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. Mme Christine LINCE, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;
 - 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a. M. Michel CULOT, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel:
- b. Mme Michèle MEHLEN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;

- 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
- a. Mme Dominique GERARD;
- b. Mme Sylvie BARBASON;
- c. Mme Marie-France BOILEAU.
- 5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :
 - a M. Jean-Marc CANTINAUX;
 - b. Mme Sabine DEWILDE:
 - c. M. Denis EYCKMANS;
 - d. M. Arnaud KELLENS:
 - e. M. Samuel PALLADINO;
 - f. Mme Françoise RAOULT;
 - g. Mme Stéphanie TOMSEN;
 - h. Mme Patricia VALEPIN.
 - 6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Caroline JANSSEN.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école :

- **Article 4.** Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 4, Liège :
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :
- a. Mme Catherine LEMAL et M. Daniel ROLAND, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Jean-Luc PIECZYNSKI et Mme Anne COLLET, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. M. Johan HECK, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel:
- b. Mme Christine THONON, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel:
 - 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a. M. Pascal CROUGHS, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Joseph JADOT, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;
 - 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
 - a. Mme Françoise WILLEMS;



- b. Mme Christel DJIAN;
- c. Mme Véronique DEMAZY.
- 5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :
 - a. M. John DEVRIESE;
 - b. Mme Sandra GERARD:
 - c. Mme Corinne LEFEBVRE;
 - d. M. Alain MORIAU;
 - e. M. Giancarlo PAGLIA;
 - f. Mme Joëlle PIQUARD;
 - g. M. Alain THONON;
 - h. Mme Vincianne SAMAIN.
 - 6. Représentant du Service de médiation scolaire :
 - M. Stéphane VOGELEER.
 - 7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

- **Article 5.** Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 5, Verviers :
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :
- a. Mme Catherine LEMAL et M. Jean-Pierre STREEL, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Bernard GERARD et Mme Anne COLLET, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. M. Filippo COSTA, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
- b. Mme Maguy LAFOSSE, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;
 - 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a. M. Hubert LERUTH, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Christian HACCOUR, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;
 - 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
 - a. Mme Laurence DONNEAU;
 - b. Mme Bernadette de MUNCK;
 - c. Mme Alison ORBEA.



5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a. Mme Salvina ALBA;
- b. Mme Evelyne GRAILET;
- c. M. Gérard HANSEN;
- d. Mme Aurélie LETAWE;
- e. M. Luc MEDARD;
- f. M. Alain MOREAU;
- g. M. David CORNET;
- h. xxx.
- 6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Viviane JACQUET.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

- **Article 6. -** Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 6, Namur :
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :
- a. Mme Marie-Françoise MARLIERE et M. Jean-Pierre CLAESSENS, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. Mme Julie ORBAN et M. François PIETTE, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. M. Jean CORBAYE, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
 - b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;
 - 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a. Mme Jocelyne TONDU, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Jean-Marie THOMAS, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;
 - 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
 - a. M. Thierry LEBAILLY;
 - b. Mme Bénédicte LEJEÚNE;
 - c. Mme Martine CHABOTEAUX.

5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :

- a. Mme Joëlle COENRAETS;
- b. M. Frédéric DELCORDE;
- c. Mme Aude MINET;
- d. Mme Catherine VANDER PUTTEN;
- e. Mme Marie-Jeanne CHABOT;
- f. M. Nicolas DE BACKER;
- g. Mme Odette HANNEUSE;
- h. M. Damien BERNARD.
- 6. Représentant du Service de médiation scolaire :
- M. Augustin FEYE.
- 7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

- **Article 7.** Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 7, Luxembourg :
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :
- a. M. Richard REGGERS et M. Philippe ROBERT, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. Mme Delphine DIERICKX et Mme Françoise WEBER, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. Mme Mireille SBRASCINI, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
 - b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;
 - 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a. M. Michel THEMELIN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Jean-Pierre MERVEILLE, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;
 - 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
 - a. M. Giusi SANCINITO;
 - b. Mme Anne ZORATTI:
 - c. Mme Martine DAMBÍERMONT.
- 5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :
 - a. M. Thierry COLARD;



- b. Mme Emmanuelle DEWITTE:
- c. Mme Pascale GILLAIN;
- d. M. Mathieu LATINE;
- e. Mme Marie-Claire LÉMAIRE;
- f. Mme Martine NOTHOMB:
- g. Mme Muguette PONCELET;
- h. Mme Véronique RICHARD.
- 6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Isabelle GRIMEE.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

- Article 8. Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 8, Wallonie-Picarde :
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire:
- a. M. Philippe DECAESTECKER et M. Luc VAN SAINGELE représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel:
- Christel DEPOTTE et MASQUELIER, b. Mme Μ. Damien représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. Mme Dominique BAUSIER, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel:
- b. Mme Michèle HALLOT, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;
 - 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a. M. Frédéric DEBAISIEUX, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. Mme Marie-Jeanne TRIFIN, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;
 - 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
 - a. Mme Séverine ACQUISTO;
 - b. M. Philippe PLUVINAGE;
 - c. M. Jean-Pierre GREGOIRE.
- 5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée:
 - a. Mme Gaëlle DEBAY;
 - b. Mme Céline WILLEMYNS;
 - c. M. Antoine VANDENHOVEN;



- d. Mme Marie-Paule RENDERS;
- e. Mme Marie Christine CAPELLE;
- f. M. Thierry VANDEGHINSTE;
- g. Mme Cécile BUSIAU;
- h. xxx.
- 6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Chantal VAN SCHOOTE.

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.

- Article 9. Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 9, Hainaut Centre :
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire:
- a. M. Francis COLLETTE et M. Daniel HISMANS, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. M. Patrick DELEU et M. Marc EMBISE, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a M. Thierry JONGEN, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel:
 - b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;
 - 3. Représentants des conseils de zone de renseignement fondamental :
- a. Mme Michèle RAINSON, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. Mme Simone LEFEVRE, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;
 - 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
 - a. Mme Bénédicte MICHEL;
 - b. Mme Agnès DESCAMPS:
 - c. Mme Marie-Paule HAUTIER.
- 5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :
 - a. Mme Gaëtane CARLIER;
 - b. Mme Carole COPPEE;
 - c. M. Guy DE CLERCQ;
 - d. M. Michael DELCOURT;
 - e. Mme Anne-Laure GHILNEUX;
 - f. M. Bernard NENQUIN;
 - g. Mme Suzanne RENSONNET;



Docu 40820 h. Mme Christine ROBERT. **p.10**



- 6. Représentant du Service de médiation scolaire :
- M. Nejib BEN AMAR.
- 7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école. xxx
- **Article 10.** Conformément à l'article 8 du même décret, sont désignés membres des plateformes de concertation intersectorielle Enseignement/Aide à la Jeunesse pour la zone 10, Hainaut Sud :
- 1. Représentants des conseils de zone de l'enseignement secondaire ordinaire :
- a. M. Francis COLLETTE et M. Francis MOTTE, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel;
- b. XXX, représentants le conseil de zone de l'enseignement secondaire confessionnel;
 - 2. Représentants de l'enseignement spécialisé :
- a. M. Alain POULIN, représentant l'enseignement spécialisé non confessionnel;
 - b. XXX, représentant l'enseignement spécialisé confessionnel;
 - 3. Représentants des conseils de zone de l'enseignement fondamental :
- a. Mme Christine BERTINCHAMPS, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental non confessionnel;
- b. M. Marc DELESTRAIT, représentant le conseil de zone de l'enseignement fondamental confessionnel;
 - 4. Représentants du conseil zonal des Centres PMS :
 - a. Mme Myriam CALUS;
 - b. Mme Laura GOBBO;
 - c. M. André TAHON.
- 5. Représentants des Conseils d'arrondissements compétents pour la zone concernée :
 - a. Mme Véronique COUTURE;
 - b. Mme Armelle DELCOURT:
 - c. M. Bernard DEWIEST;
 - d. M. Bruno HUMBEECK;
 - e. Mme Lydia LACORTE;
 - f. M. Jean QUERIAT;
 - g. M. Pierre TASSIN;
 - h. Mme Margot TIMMERMANS.
 - 6. Représentant du Service de médiation scolaire :

Mme Marie-Odette DE JESUS

7. Représentant des Services de Promotion de la Santé à l'école.



XXX

Article 11. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2014.

Bruxelles, le 26 juin 2014.

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, ${\rm Mme\ M.-M.\ SCHYNS}$